

TEMPO #55

Février
2026

La lettre d'infos des élus de **Caux Seine agglo**

MA PRIME ADAPT' - UN NOUVEL ACCOMPAGNEMENT DE LA MAISON DE L'HABITAT DE CAUX SEINE AGGLO

DES AIDES ET UN ACCOMPAGNEMENT POUR VIVRE EN TOUTE SÉCURITÉ DANS SON LOGEMENT

Ma Prime Adapt' permet de bénéficier, sous conditions de ressources, d'une aide financière lorsque le logement a besoin d'être adapté au vieillissement ou à un handicap. La Maison de l'Habitat propose ce nouveau service d'accompagnement pour les administrés de Caux Seine agglo en les conseillant et en les accompagnant dans leurs projets de A à Z. Ses conseillers orientent les usagers sur les aides financières disponibles et accompagnent de manière neutre et gratuite.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE MA PRIME ADAPT' :

- Les propriétaires occupants (résidence principale)
- Les locataires
- Les propriétaires bailleurs pour les logements loués
- Les personnes de plus de 60 ans ou présentant un handicap reconnu

Montant de l'aide : il dépend des revenus, avec priorité aux ménages très modestes et modestes.

Les conseillers de la Maison de l'Habitat vérifieront l'éligibilité et les droits des habitants du territoire aux aides énergétiques et à l'adaptabilité du logement. Ils identifieront les travaux réalisables, la vérification des devis, l'éligibilité et le dépôt des dossiers de subventions.

Démarches à effectuer : toute demande doit être déposée avant le démarrage des travaux.

📞 **Pour orienter vos habitants pour la prise de rendez-vous et renseignements :**

Maison de l'Habitat - Maison de l'Intercommunalité
02 32 84 40 38 ou maisonhabitat@cauxseine.fr

Rose a installé un monte-escalier pour rester autonome et c'est le bonheur à tous les étages.

NOUVELLE AIDE
MaPrimeAdapt'

- ✓ Une aide financière pour adapter son logement.
- ✓ Un accompagnement sur mesure.
- ✓ Pour les personnes âgées ou en situation de handicap.

CONTACTEZ-NOUS
0 808 800 700 Service gratuit - prix appel
france-renov.gouv.fr

France Rénov'
Le service public pour mieux rénover mon habitat

CONTACTS

VIRGIL LANGLADE

Directeur de la communication, des relations publiques et des services généraux
02.32.84.64.44
06.48.20.23.56

MARIE BERNEVAL

Responsable du service communication institutionnelle et interne
02.32.84.40.40
06.49.58.44.22

ALICIA TOURNACHE

Responsable du service communication attractivité et multimédia
02.32.84.64.56
06.43.44.69.84

FLORIAN SEILLIER

Chargé des relations avec les médias
02.32.84.40.40
06.02.13.17.97

APPEL À PROJETS "PACTE EN FAVEUR DE LA HAIE"

PLANTATION DE 8 KILOMÈTRES DE HAIES RÉPARTIES SUR 12 COMMUNES DE CAUX SEINE AGGLO

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a déployé l'appel à projets « **Pacte en faveur de la haie** » afin de poursuivre la dynamique engendrée par la mesure « Plantons des haies ». Cette mesure a pour ambition de démultiplier l'effort initié dans le cadre de France Relance et de contribuer à la trajectoire de réduction de gaz à effet de serre de la France décrite dans la Stratégie nationale bas carbone.

Cet appel à projets vise à mettre en place des haies sur les terrains agricoles pour favoriser la biodiversité et la continuité écologique autour des parcelles agricoles en reconstituant les haies bocagères.

Le territoire de Caux Seine agglo est sujet à de multiples problématiques environnementales :

- Changement climatique,
- Erosion des sols,
- Gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau,
- Baisse de la biodiversité,
- Fracturation des continuités écologiques.

Pour répondre à ces problématiques, plusieurs services de Caux Seine agglo se mobilisent au quotidien pour élaborer et mettre en avant différentes stratégies (gestion des ruissellements, sensibilisation à la culture du risque, changement de pratique agricole, sécurisation des biens et personnes, protection de la ressource en eau, préservation de la biodiversité...).

Au regard du climat et de la géologie locale, le bocage intervient comme un élément régulateur qui contribue à lutter contre les accidents climatiques et les pollutions. Lors d'épisodes pluvieux intenses, le réseau bocager contribue à répartir le trop plein d'eau dès l'amont et évite ainsi que l'eau se concentre en aval. En jouant sur la répartition de l'eau au sein du bassin versant, le bocage aide à recharger les nappes d'eau souterraines et à alimenter la ressource en eau. Il contribue au bon fonctionnement des zones humides, favorisant ainsi la biodiversité qui leur est associée. De plus, il influe sur la répartition des alluvions lors des crues, alluvions qui fertilisent naturellement les sols.

Les haies arbustives et de haut-jets ont pour objectifs de préserver les sols et la biodiversité, de leur qualité à leur fonctionnalité. La reconquête des haies est un facteur essentiel pour répondre à de multiples enjeux de la Norman-

die : enjeux environnementaux (érosion et artificialisation des sols, perte de biodiversité et des continuités écologiques, qualité de l'eau, etc.), enjeux économiques, agriculture durable. Ces dispositifs ont notamment vocation à soutenir des démarches cohérentes visant la plantation de haies bocagères et la restauration du bocage (haies de clos-masure, haies vives, ripisylve, etc.).

L'Appel À Projets (AAP) « Pacte en faveur de la haie » fait ainsi partie des outils mobilisés par Caux Seine agglo afin de remédier à ses problématiques.

Caux Seine agglo a retenu l'entreprise ENVIRONNEMENT FORÊTS, localisée à Yvetot, spécialisée dans les travaux forestiers et les travaux d'aménagement d'espaces naturels, pour la réalisation des travaux de plantation et d'entretien.

Le projet de plantation regroupe 9 exploitations agricoles pour environ 8 km de haies réparties sur 12 communes :

- | | |
|------------------|------------------------------|
| · Anquetierville | · La Frenaye |
| · Beuzevillette | · Lintot |
| · Cléville | · Maulévrier Sainte-Gertrude |
| · Cliponville | · Port-Jérôme-sur-Seine |
| · Foucart | · Saint Nicolas-de-la-Taille |
| · Envronville | · Saint Jean-de-Folleville |

☎ **Pour toute question, contacter : Adrien DUVAL**
Chargé de la protection de la ressource en eau
Service projets eau et assainissement
06 73 36 28 83
a.duval@cauxseine.fr



Photo d'archives

TENTATIVES D'ARNAQUES

ATTENTION AUX FAUX AUDITS ÉNERGÉTIQUES

Depuis plusieurs semaines, des démarchages à domicile sont réalisés par des individus se prétendant mandatés par Caux Seine agglo ou une collectivité pour réaliser des audits énergétiques.

Les démarcheurs peuvent se faire passer pour des agents de l'État, des collectivités ou des professionnels du bâtiment...

Nous alertons contre tout démarchage frauduleux et rappelons que la collectivité ne pratique aucun démarchage, quel que soit le support utilisé.



Quelques recommandations avant de dire "oui"

- Rappelez-vous qu'un service public ne démarche jamais !
- Ne communiquez jamais vos informations personnelles sans avoir vérifié l'identité de votre interlocuteur !
- Méfiez-vous des offres à 1 € !

☎ **Contact : Maison de l'Habitat de Caux Seine agglo**
02 32 84 40 38
maisonhabitat@cauxseine.fr

QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET PARTICIPONS À SA SURVEILLANCE

L'Agence Régionale de la Santé (ARS) vous informe. En France, l'eau du robinet est l'une des denrées les plus contrôlées. Elle bénéficie d'un **suivi sanitaire permanent** pour garantir votre sécurité. Des prélèvements sont régulièrement réalisés **au robinet des consommateurs** par le laboratoire LABEO, pour le compte de l'ARS Normandie.

À **Caux Seine aggro**, le renouvellement et la sécurisation des réseaux d'eau potable s'inscrivent dans une stratégie durable pour préserver la ressource, relever les défis climatiques et concilier les usages agricoles, industriels, domestiques et écologiques.

Chaque habitant du territoire de CSa peut devenir **consommateur témoin** en autorisant des prélèvements à son domicile, et contribuer activement à la **qualité de l'eau potable en Normandie**.

 **Formulaire d'inscription :** [cliquez ici](#)

 **Pour en savoir plus :** [cliquez ici](#)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



ars
Agence Régionale de Santé
Normandie

QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET

Participez à sa surveillance

L'eau du robinet est en France l'un des aliments les plus contrôlés. Elle fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent destiné à en **garantir la sécurité sanitaire**.

Le contrôle sanitaire de l'eau consiste notamment à réaliser des prélèvements au robinet des consommateurs par les préleveurs du laboratoire LABEO en charge de cette mission pour l'Agence régionale de santé (ARS) Normandie.

Vous souhaitez contribuer à la surveillance de la qualité de l'eau potable en Normandie ?

Devenez consommateur témoin !

En tant que consommateur de l'eau du robinet, l'ARS Normandie vous propose de **devenir acteur du dispositif de surveillance de la qualité de l'eau distribuée dans les départements normands en autorisant la réalisation de prélèvements à votre domicile***

Inscrivez-vous



→



*prélèvements réalisés ponctuellement à domicile, et non de façon annualisée



Les résultats du contrôle sanitaire de la qualité de l'eau distribuée sont consultables :



à la mairie de votre commune (où ils doivent être affichés) ;



sur [le site internet du Ministère de la santé et de l'accès aux soins](#).



L'ARS Normandie rédige annuellement une **fiche d'information** (appelée « fiche info-facture ») sur la qualité de l'eau qui est **jointe à votre facture d'eau**. Cette synthèse reprend les éléments analytiques issus du contrôle sanitaire et délivre des recommandations sanitaires.

 Retrouvez comment lire une fiche infofacture sur le [site internet de l'ARS Normandie](#).



Si vous constatez un problème de qualité de l'eau du robinet de votre domicile, contactez la mairie de votre commune ou votre distributeur d'eau.



Et pour toutes questions, rendez-vous sur le site internet de l'ARS Normandie

www.normandie.ars.sante.fr

réalisation : service communication ARS Normandie - 10/2025

[Cliquez ici pour agrandir la brochure ci-dessus](#)

 **Contact : Mélanie LE DUEY**
Responsable
Service exploitation eau et assainissement
02 32 84 00 35 / m.leduey@cauxseine.fr

RESTAURATION DES MARES

APPEL AUX COMMUNES POUR 2026

Dans le cadre du programme de restauration des mares mené par Caux Seine agglo pour la période 2024-2026, la collectivité s'est engagée à restaurer chaque année dix mares situées sur son territoire, qu'elles soient communales ou privées. Ce programme vise à redonner aux mares un bon état écologique, à maintenir la biodiversité et à renforcer leurs fonctions hydrauliques et paysagères.

Alors que débute la dernière année d'application du programme, Caux Seine agglo poursuit la dynamique engagée pour maintenir la diversité des mares sélectionnées, afin de refléter au mieux les différents types de milieux présents sur le territoire.

Pour l'année 2026, afin de clôturer le programme et d'illustrer l'implication active des communes dans la préservation de la biodiversité, la collectivité est à la recherche de **deux mares** communales supplémentaires à restaurer. Ces espaces viendront compléter la sélection de mares à restaurer identifiées pour l'année.

Les communes du territoire sont invitées à signaler rapidement leur mare communale nécessitant une restauration ou une valorisation. Cette démarche permettra d'anticiper la planification des visites de terrain, des diagnostics écologiques et, le cas échéant, des travaux à engager dans le cadre du programme.

Les propositions devront être transmises **avant le 27 février**.

Informations complémentaires et vérification de l'éligibilité d'un site auprès de :

☎ **Margot COLLE**
Technicienne mares
Direction transition écologique et de l'innovation territoriale
Tél. 02 32 84 40 63 • 06 73 56 63 09
m.colle@cauxseine.fr



LE LOGEMENT SOCIAL

UN DIAGNOSTIC RÉVÉLATEUR DES DIFFICULTÉS POUR Y ACCÉDER

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur, un diagnostic de territoire a été réalisé avec les acteurs du logement et les communes. Ce travail a permis d'évaluer le parcours résidentiel des ménages, leurs aspirations et les difficultés rencontrées dans l'accès au logement social. L'un des axes identifiés concerne l'inégalité d'accès à l'information selon les communes, soulignant la nécessité d'harmoniser l'information à l'échelle de Caux Seine agglo.

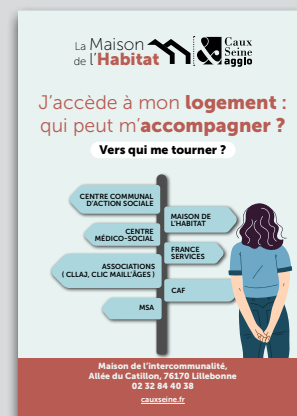
En réponse à ces constats, les acteurs du territoire se sont mobilisés afin de concevoir deux brochures pratiques. Celles-ci expliquent les différentes étapes de la demande de logement social et orientent les ménages vers les structures adaptées pour les accompagner dans leurs démarches. Elles mettent également en valeur le maillage des services sur le territoire qui contribue à fluidifier le parcours résidentiel.

Ces supports sont disponibles dans les communes et au niveau des partenaires tels que la CAF, les CCAS, les centres Médico-Sociaux, les Maisons France Services... et sur le site cauxseine.fr. Ils constituent un outil concret pour améliorer l'accès à l'information, garantir une meilleure lisibilité du parcours du demandeur de logement et favoriser une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire.

LIEN VERS BROCHURES EN LIGNE :

[Le Parcours du Demandeur du logement social](#)

[J'accède à mon logement : qui peut m'accompagner ?](#)



Contact :
Adeline LAUGEOIS-GUEROULT
Maison de l'Habitat
Chargée de mission Habitat
06 88 29 40 76
a.gueroult@cauxseine.fr

AGENDA//FÉVRIER 2026

> **Mardi 10 février 2026 à 18h**
Conférence des Maires
Maison de l'intercommunalité
Salle Rivière du Commerce

> **Mercredi 11 février 2026 à 8h30**
Comité d'engagement des subventions
Maison de l'intercommunalité
Salle Rivière du Commerce